

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC

Avis est donné que le règlement n° PC-2708-1 modifiant le règlement n° PC-2708 concernant le comité consultatif d'urbanisme afin de modifier sa composition a été adopté par le conseil municipal le 15 février 2010 et entrera en vigueur conformément à la Loi.

Le présent règlement est maintenant disponible à l'hôtel de ville, 451, boulevard Saint-Jean, Pointe-Claire (Québec), pour toutes personnes intéressées à en prendre connaissance.

Donné à Pointe-Claire, ce 24^e jour de février 2010.

PROVINCE OF QUEBEC
CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE

Public notice is hereby given that By-law No. PC-2708-1 modifying By-law No. PC-2708 respecting the Planning Advisory Committee in order to modify the makeup of its committee has been adopted by the municipal Council on February 15, 2010 and will come into force according to the Law.

The present by-law is now available at the Pointe-Claire City Hall, 451 Saint-Jean Boulevard, Pointe-Claire, Quebec for all interested parties to examine.

Given at Pointe-Claire, this 24th day of February 2010.

Danielle Gutierrez
Greffière adjointe / Assistant City Clerk